

la sécurité mutuelle ? Voici quelques années, j'ai tenté sans succès de convaincre les caïds de l'OTAN réunis en conférence que les superpuissances serviraient mieux leurs propres intérêts en préconisant un moratoire sur la recherche et le développement dans le domaine de la guerre anti-sous-marine, puisqu'une politique de dissuasion fondée sur la destruction mutuelle assurée exige, pour chaque camp, une force stratégique nucléaire indestructible.

RECONNAISSANCE. En 1940, le HMS *Regulus* s'est glissé submergé dans la baie de Shibushi pour photographier la flotte japonaise mouillant à cette base. (Les négatifs, qui offraient notamment de précieux renseignements sur les emplacements d'artillerie, n'ont pas été plus loin que Singapour avant que les Japonais s'en emparent.) Mais ce genre d'entreprise est très risqué comme l'ont découvert les membres d'équipage du sous-marin soviétique récemment décelé dans les eaux suédoises. Mieux vaut s'en remettre au travail sûr et efficace des satellites.

ATTAQUE CONTRE LA MARINE MARCHANDE. À l'origine, le sous-marin avait pour rôle d'étouffer le potentiel militaire de l'ennemi en bloquant ou en coulant ses navires marchands de manière à réduire le commerce et l'approvisionnement assurés par voie maritime. Voilà une stratégie qui convient parfaitement aux États continentaux de Mackinder – le Pacte de Varsovie – mais non à l'Empire océanique de Mahan (l'OTAN, en l'occurrence). La vulnérabilité d'un grand cargo ou d'un superpétrolier face à un SSN (ou à tout autre type de sous-marin) est incontestable. Mais dans l'avenir prévisible, si notre SSN prend un tel navire en chasse, il risquera de couler notre trésor, et non celui de l'adversaire.

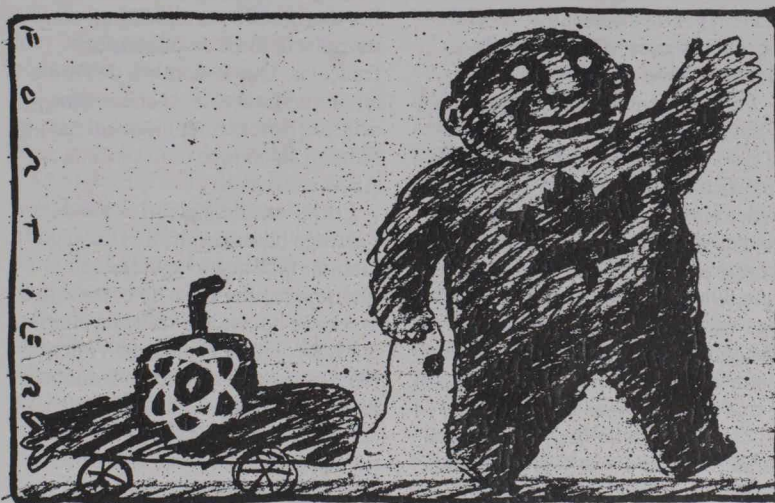
ATOUTS DE NÉGOCIATIONS. Se doter de nouvelles armes pour s'en servir comme atouts dans le cadre de négociations sur la limitation des armements est une technique qui n'a jamais donné de bons résultats. Car au lieu de mettre leurs atouts sur la table, l'un et l'autre surenchérisent, et c'est ainsi que la course se poursuit. Mais la flotte SSN du Canada, qui pour l'instant reste à l'état de projet, pourrait devenir une exception à cette règle, car l'autre partie aux négociations serait cette fois-ci dans notre camp – il s'agit de l'oncle Sam, et non de l'oncle Ivan. Serait-il possible d'obliger les États-Unis à s'avouer vaincus dans le différend qui les

oppose au Canada quant à savoir si les eaux arctiques de l'Archipel sont de juridiction canadienne, comme le dit Ottawa, ou internationale, comme l'affirme Washington ?

Je crois qu'il y a une solution. La clé d'un accord négocié réside dans le fait que les États-Unis n'ont pas caché leur mécontentement au sujet des sous-marins à propulsion nucléaire que le Canada se propose d'acheter. Les dirigeants américains s'accommodent fort mal de l'idée. Selon le *New York Times*, des dignitaires américains auraient dit : « Il est possible qu'un gouvernement cana-

dien futur profite de l'existence de sa propre flotte de sous-marins pour barrer le passage aux sous-marins américains le long des routes protégées qui traversent l'Archipel... Ces porte-parole ont donné à entendre que la proposition canadienne... soulève plusieurs questions : où le Canada obtiendra-t-il ses sous-marins ? Comment... [la Marine canadienne] apprendra-t-elle à s'en servir ? Le Canada agira-t-il de concert avec les États-Unis ? »

TOUS LES ÉLÉMENTS SONT MAINTENANT RÉUNIS POUR ÉLABORER UNE



Bob Fother

LES RÈGLES DE L'ENGAGEMENT

Quels seront les ordres que les capitaines de nos sous-marins devront suivre si l'on détecte un sous-marin étranger dans des eaux revendiquées par le Canada ?

Devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur la défense nationale après le dépôt de son Livre blanc, le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty a évoqué ce sujet pour répondre aux questions que lui avaient posées le député libéral, M. Douglas Frith.

M. Beatty : ... Nous donnerons aux équipages de nos sous-marins les mêmes instructions que celles que nous donnons aujourd'hui aux équipages de nos frégates et de nos sous-marins. Nous n'allons pas commencer, en temps de paix, à tirer sur des navires étrangers présents dans nos eaux. Cependant, cela ne nous empêche pas d'y affirmer notre souveraineté. Nous allons faire savoir aux intrus qu'ils sont dans les eaux canadiennes et que nous voulons protéger notre souveraineté. Il est évident que notre réaction changerait considérablement en temps de guerre.

M. Frith : ... Le ministre est-il en train de nous dire que, pour tenir un registre des fois où des sous-marins d'autres pays se trouveront dans nos eaux, il en coûtera aux contribuables canadiens entre 5 et 16 milliards de dollars ?

M. Beatty : Monsieur le président, non, ce n'est pas ce que je dis, loin de là. Nous voulons acheter ces sous-marins nucléaires pour assurer la sécurité de notre pays et défendre le Canada.

Ce faisant, nous exerçons nos droits et nos responsabilités en tant que nation souveraine. Nous protégeons notre souveraineté. Mais les sous-marins à propulsion nucléaire servent à nous protéger, tout comme les CF-18 dont le rôle est d'intercepter les avions étrangers dans l'espace du Canada, de les escorter jusqu'à l'extérieur de la zone canadienne et, en temps de guerre, de défendre le Canada s'il est attaqué. C'est exactement le même principe. Ceux qui prétendent que le Canada ne devrait pas protéger ses eaux, mais qu'il devrait uniquement protéger son espace aérien, font preuve d'un illogisme flagrant.

solution à ce que les planificateurs canadiens tiennent à considérer comme étant leur problème de sécurité dans l'Arctique. Cette solution consiste à établir une version maritime de l'Accord canado-américain sur la défense aérienne conclu en 1958. Au NORAD correspondrait donc l'ASEA (Accord sur la souveraineté des eaux arctiques). En vertu d'un tel accord, les États-Unis feraient droit aux revendications du Canada et reconnaîtraient sa souveraineté sur les eaux de l'Archipel Arctique, en échange de quoi notre pays accorderait aux sous-marins américains l'accès réglementé à ses eaux (ils y ont déjà accès de toute façon, avec ou sans notre permission) et renoncerait à acquérir sa propre flotte de SSN.

Un accord de ce genre serait avantageux pour le Canada à trois égards. D'abord, il ferait disparaître un contentieux nuisible et dangereux dans les rapports entre nos deux pays. Il permettrait au Canada de se dépêtrer sans honte d'un engagement inconsidéré. Enfin, il serait un exemple à suivre pour d'autres pays, comme l'Inde, dont les milieux militaires chantent les mérites des sous-marins à propulsion nucléaire comparativement aux sous-marins diesels, auprès de gouvernements qui peuvent difficilement se payer les uns ou les autres.

Défis et engagements porte à trois le nombre des Livres blanc sur la défense déposés dans les quatre derniers mois par des gouvernements de pays éloignés géographiquement, mais proches idéologiquement, dont les forces armées ont combattu côte à côte dans quatre guerres au cours du présent siècle. Trois pays, de surcroît, qui sont tous (ou du moins qui l'étaient tous jusqu'à récemment) alliés des États-Unis et dont deux sont alliés l'un à l'autre. Enfin, tous trois sont des démocraties libérales qui comptent parmi les pays fondateurs du Commonwealth et qui se trouvent dans des circonstances économiques difficiles. À comparer aux documents néo-zélandais et australien, le Livre blanc canadien fait figure de geai-bleu entre deux moineaux. Sa présentation et son esthétique sont très réussies. Il a été réalisé à grand renfort de cartes et de photographies en couleurs et il pourrait servir de manuel de recrutement pour les Forces armées. Sous des dehors tape-à-l'œil, il présente cependant des raisonnements problématiques. Encore une fois donc, il faudra se méfier des apparences. □